DEMANDE D'AUTORISATION. ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ACCESSIBLE AU PUBLIC COMMUNE DE GRACE-HOLLOGNE

Formulaire à envoyer obligatoirement au Cabinet du Bourgmestre, minimum 3 mois avant l'événement dûment complété et signé par courrier rue de l'Hôtel Communal 2, 4460 Grâce-Hollogne, ou par mail à events@grace-hollogne.be

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
CABINET DU BOURGMESTRE	DIRECTION GENERALE	
Reçu le	Reçu le	
N.B. L'introduction de ce formulaire ne constitue pas une autorisation d'organiser la manifestation mais doit faire l'objet		
d'une décision spécifique.		

*Biffer les mentions inutiles

TYPE DE MANIFESTATION :				
concert-spectacle-discours-festival-carnaval-brocante-vide dressing-foire-salon-braderie-fête foraine-cirque-village festif-exposition-tombola-cortège-parade-fancy-fair-reconstitution historique-commémoration-fête de quartier-manifestation sportive- cocktail- fête du personnel- assemblée générale-autre :				
DENOMINATION DE LA MANIFESTATION :				
A-T-ELLE DÉJÀ ÉTÉ ORGANISEE PRECEDEMMENT ? OUI-NON*FOIS				
LIEU (ADRESSE COMPLETE)				
DESCRIPTION DETAILLEE DE L'(LES) ACTIVITE (S) :				
COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR :				
□Personne physique □Personne morale □Association de fait □ASBL				
Nom :				
N° registre national :				
Dénomination de l'ASBL ou Société n°BCE n°BCE				
Adresse:				
Tél. :Gsm :				
Adresse mail :				
Noms et GSM de deux personnes de contact sur les lieux :				
Nom et GSM d'une personne de contact lors du montage/démontage :				
Afin de veiller à la sécurité de votre événement, vous devez désigner un nombre suffisant de responsables. Au minimum un de ceux-ci doit être joignable et identifiable à tout instant et en mesure d'intervenir immédiatement et efficacement en cas de nécessité.				

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :	
Lieu de la manifestation :	
Le site est □public □privé □couvert □non couvert	
Accès à l'événement □accessible à tous □sur invitation □gratuit □payant	
□limité à personnes maximum.	
Estimation du nombre maximum de personnes présentes en même temps	•••
<u>Date</u> : le	
du au inclus (joindre un descriptif et timing jour par jour par jour et timing jour et timing jour par jour et timing et	ur)
Le montage aura lieu le, de à	
Description du dispositif de sécurité mis en place :	
Selon l'ampleur de la manifestation, il sera peut-être nécessaire de faire appel à une société de gardient agréée afin de pallier les éventuels débordements. En fonction de la nature et de la situation de la manifestation, des mesures particulières de sécurité peuvous être imposées. Eventuellement, une réunion de coordination de sécurité sera programmée.	nage
Précisez les éventuelles mesures de circulation qu'il vous semble nécessaire de prendre :	
Mise en place de □fléchage □déviation □affichage □barrières de sécurité de type « Nada	 r »
Distribution de flyers ou dépliant publicitaire en toutes-boîtes ? OUI - NON	
Mise à disposition de barrières de sécurité de type « Nadar » autre que pour la signalisation routière : oui-non*. Précisez la destination :	

.....

MATERIEL

« Matériel » mis en place par	Cochez	Conditions à remplir
l'organisateur		
Podium		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Chapiteau		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Structures métalliques		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Barbecue gaz		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Barbecue charbon		Isolé du public + Système d'extinction à proximité (extincteur, seau
		de sable ou couverture anti-feu)
Groupe électrogène		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Installation électrique		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Ecran géant		Réception par un organisme agrée et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Tonnelle		Lestage
Gradins		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
		service de prévention de l'IILE à vos frais
Vente d'alcool		□Vin □Bière □Cidre □Spiritueux □Alcopops
		- de 16 ans : pas d'alcool / entre 16 et 18 ans : vin, bière, cidre, porto / A partir de 18
		ans : toutes les boissons alcoolisées, y compris alcools forts (vodka, whisky, gin,
		genièvre), cocktails ou alcopops
Vente de nourriture		Autorisation de l'AFSCA
Food truck		Attestation
Diffusion de musique		Licence SABAM et/ou SIMIM
Présence d'animaux		
Spectacle pyrotechnique		Présence des services de secours-Permis d'environnement-
feu d'artifice, pétard		Agrégation-Autorisation- Direction générale Transport aérien
		(DGTA)-Prévenir l'IILE
Attraction foraine		Attestation
Chalet		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le
	1	service de prévention de l'IILE à vos frais. Extincteur en ordre
		(contrôlé 1x/an)
Commerce ambulant		Attestation
Château gonflable		Lestage
Lâcher de lanternes		!!!!! INTERDIT !!!!!
Lâcher de ballons, faisceaux		Direction générale Transport aérien (DGTA)
lumineux	1	J
Autres		
, 1011 63	1	

La présente liste d'exigences est exemplative et ne peut en aucune circonstance engager la responsabilité de la Commune en cas d'irrespect des exigences légales en vigueur.

Des mesures d'évacuation des déchets sont-elles prévues ? Si oui, lesquelles ?

Des WC sont-ils prévus oui – non *

ATTENTION

TOUTE MODIFICATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DOIT NOUS ÊTRE COMMUNIQUÉE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

EN CAS D'ANNULATION – PREVENIR LE CABINET DU BOURGMESTRE AU 04/2245374 CERTAINES MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES PEUVENT ÊTRE UNE CAUSE D'ANNULATION OU DE REPORT ; RENSEIGNEZ-VOUS QUELQUES JOURS À L'AVANCE SUR LES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN VISITANT LE SITE DE L'IRM www.meteo.be.

LE BOURGMESTRE ET/OU LE COLLÈGE COMMUNAL SE RÉSERVE(NT) LE DROIT D'INTERROMPRE ET/OU D'ANNULER LA MANIFESTATION, D'IMPOSER DES ADAPTATIONS ET/OU D'IMPOSER DES MESURES DE SÉCURITÉ SUPPLEMENTAIRES, S'IL(S) LE JUGE(NT) NÉCESSAIRE ET SANS QU'AUCUN DÉDOMMAGEMENT NE PUISSE ÊTRE RÉCLAMÉ. CERTAINES IMPOSITIONS POURRAIENT ENTRAINER UN SURCOÛT A CHARGE DE L'ORGANISATEUR!

Si vous êtes en possession de l'attestation de l'Assurance RC objective, la joindre directement. Elle peut vous être réclamée.

Le lieu de la manifestation sera impérativement remis dans l'état initial.

Le Cabinet du Bourgmestre se tient à votre disposition pour vous aider à remplir ce formulaire ou tout renseignement complémentaire.

Infos: 04/224.53.74.

Vous êtes tenus de toujours envoyer la dernière version du formulaire laquelle est téléchargeable sur notre site internet www.grace-hollogne.be

Certifie sur l'honneur que les renseignements et d	documents fournis sont exacts et complets.
Nombre d'annexe(s) :	
Date: / / 20	Nom :
	Signature